

# Communauté de Communes Bresse et Saône

## 50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

#### Nombre de délégués

➤ en exercice : 36   ➤ pour : 35  
➤ présents : 33   ➤ contre :  
➤ votants : 35   ➤ blanc :  
➤ abstention :

Date de convocation : 1<sup>er</sup> avril 2025

#### Séance du 7 avril 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 7 avril à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Saint-André-de-Bâgé, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
		Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-POLI Victoria-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise-MARTIN Laurent
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD
		Christine
	Reyssouze	
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Monsieur Raphaël MONTERRAT.

Madame Agnès PELUS a donné pouvoir à Madame Marie-Jeanne PESENTI pour voter en son nom.

Madame Emily UNIA a donné pouvoir à Monsieur Philippe VILARD pour voter en son nom.

Madame Victoria POLI a été désignée secrétaire de séance.

#### OBJET : ZA Feillens-Replonges : vente de terrain à Monsieur Anthony DREVET.

Par délibération en date du 19 décembre 2023, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer la vente d'un terrain d'une superficie de 1 845 m<sup>2</sup> situé sur la ZA Feillens-Replonges à Feillens, lieudit ZA Les Epinassiats Ouest, cadastré ED 2691p, D 2689p, D 2687p, D 1560P et D 2732p, au prix de 55 350 € HT, soit 66 420 € TTC, avec Monsieur Anthony DREVET, gérant de la SARL DREVET Charpente.

Or, une superficie de 6 m<sup>2</sup> n'est pas propriété de la Communauté de Communes Bresse et Saône.  
Il convient donc de rectifier la surface vendue et le prix - 25 € HT/m<sup>2</sup> - comme suit.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération en date du 19 décembre 2023 et la superficie à corriger,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la vente d'un terrain d'une superficie de 1 839 m<sup>2</sup> situé sur la ZA Feillens-Replonges à Feillens, lieudit ZA Les Epinassiats Ouest, cadastré ED 2691p, D 2689p, D 2687p, D 1560P et D 2732p, au prix de 45 975,00 € HT, et TVA sur marge de 8 493,11 €, soit un prix TVA sur marge incluse de 54 468,11 €, avec Monsieur Anthony DREVET ou à toute autre personne morale qu'il se substituerait, aux mêmes charges, prix et conditions, ainsi que tout document et acte à venir.

.../...

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 001-200071371-20250407-07042025\_21-DE

**Bresse  
Le Vieult**

*Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.*

*Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme,  
Le Président,*



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Le Président" followed by a long, stylized surname.